

OLONA CUP du 12 au 14 juillet 2024

Contrôles Equipements : RSO 2023-2024
, RCV , Division 240 , OSIRIS JCH

NOM de COURSE du BATEAU:			
NOM du SKIPPER		CAGNARD N°	
GRAND VOILE (R C V 2021/2022 Annexe G / G1-2)			
COULEUR VOILE		Couleur N° VOILE	
MATERIEL OBLIGATOIRE NAVIGATION >6 milles d'un ABRI	OUI	NON	OBERVATIONS
<i> </i> Marque de jauge sur tête de mât et sur la bôme			
N° du voilier sur équipements de sécurité			
1 Gilet de sauvetage 1 par personne			150 N date de validite:
1 harnais + 1 longe par personne			CEE EN 1095
Ligne de Vie ou Filières tendues			
Moyen de Repérage lumineux assujéti au gilet			Flash Light ou lampe 1 par personne
Dispositif assèchement			Fixe ou mobile
2 seaux avec bout			
Moyen remonter 1 personne à bord			Echelle de bain , palan ...
Dispositif de repérage et d' assistance			Bouée couronne + feu de retournement
Couteau			Accessible du cockpit
Radeau de survie opérationel en 15 secondes			Date de contrôle
Extincteurs			Date de contrôle
1 couverture anti-feu			
Dispositif de remorquage+ bout			20 m minimum
Mouillage (ancree + chaine + bout)			prêt a servir
3 fusées parachute ou VHF -ASN interfacé GPS			n°MMSI affiché
2 fumigènes flottants ou VHF-ASN interfacé GPS			si fumigène date de péremption
1 moyen de signalisation sonore			corne de brume ou sifflet
Compas			
1 V H F Fixe et 1 VHF portable			
1 réflecteur radar			
boule de mouillage			
Cône de marche au moteur			
Outils pour déconnerter			scie a métaux - pinces
Pinoches			fixées a proximité des passes coques
1 sonde a main ou électrique			
Voile gros temps			voile de cap ou tourmentin
R I P A M /almanach Marin Breton.			
Trousse de secours			
Couverture de survie			1 par personne
Manuel de premier secours			
Règle de navigation			Règle CRAS ,compas de relèvement
Journal de bord			
Cartes de Navigation papier			Zone de course
Feux de Navigation			en état de marche
Carburant nécessaire pour rejoindre l'abri le plus proche			
Date et heure de passage			Signature SKIPPER
Observations			

2.03:CONTRÔLE : Un voilier peut être contrôlé à tout moment,s'il ne répond pas aux R S O son inscription peut être refusé , ou il sera l'objet d'une réclamation.

3.14.1 Le périmètre du pont entouré par un dispositif de filières tendues et de balcon.

3.14.6 c Les filières en acier inox doivent être dépourvues de gainage,sans cache de manchonage,toutefois un gainage temporaire peut être installé, sous réserve qu'il soit régulièrement enlevé pour inspection

3.19.2 Les couchettes installées de façon permanente

3.23: Pompe de calle manuelle

3.23.4 Les pompes de cale doivent être facilement accessible pour la maintenance et le nettoyage des débris

3.23.5 Tout manche de pompe de cale doit être amovible et doit être sécurisé par un bout

4.01.1 L'identification sur les voiles doit être conforme à la R C V 77 et R C V annexe G

4.02.2 Une surface de 1m2 de couleur hautement visible rose-orange-jaune montrant que le bateau est

4.05.1 Une couverture anti-feu à proximité de chaque installation de cuisine possédant une flamme à l'air libre

4.10.1 :1 Réflecteur radar de 10m2

4.11. Des cartes de navigation(pas uniquement électronique)-livre des feux et outils de navigation sur la carte

4.12 Un tableau des emplacements du matériel de sécurité fait sur un matériau étanche et résistant clairement affiché dans la cabine principale, précisant l'emplacement des principaux équipements de sécurité

4.22.3 Une bouée de auvetage avec feu à allumage automatique, un sifflet et une ancre flottante à portée de mains du barreur; et prêt à un usage immédiat.

5.01.1 Chaque membre de l'équipage doit avoir un gilet de sauvetage avec harnais de sécurité conforme à la R S O 5.02 et clairement marqué du nom du voilier ou de celui qui le porte

6.05.3 : Au moins 1 membre de l'équipage doit être familiarisé avec les procédures de premiers secours, de l'hypothermie, des noyades, de la réanimation cardio-pulmonaire, et des systèmes utiles de communications